

Accès au corps des professeurs des écoles par voie de liste d'aptitude - Année 2023

Attestation d'activité et de fonction

La présente attestation doit être jointe à la fiche de candidature et réceptionnée
au plus tard le **8 septembre 2023**

■ Identification de l'agent :

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____

Employeur actuel : _____

Assure à ce jour être en position d'activité ou en position telle que définies par l'article 71 de l'arrêté 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

◆ **Rappel** : conformément aux dispositions de l'article 71 du statut général, sont assimilées à la position d'activité les situations suivantes :

- le congé de maternité, de maladie, de convalescence ou de cure thermale ;
- le congé administratif ;
- le maintien par ordre sans affectation ;
- l'expectative de retraite ;
- le congé pour examen ;
- le congé pour expectative de réintégration ;
- le congé prénatal pour grossesse difficile ;
- le congé d'accompagnement pour l'agent dont les enfants sont évacués sanitaires hors du territoire ;
- le congé pour participation à des compétitions sportives territoriales, nationales ou internationales et le congé pour exercice de certaines activités de bénévole sportif en tant qu'organisateur, officiel technique encadrant ou dirigeant d'une association sportive ;
- le congé pour l'exercice d'une activité d'entraîneur sportif.

Assure être en fonction à ce jour à :

■ LE CANDIDAT

Date : _____

Signature :

■ L'EMPLOYEUR

Date : _____

Signature et cachet :